

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle virtuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») du capital de Xebec Adsorption Inc. (la « **Société** ») aura lieu de manière virtuelle uniquement à 11 h 00 le jeudi 12 mai 2022 (heure de l'Est) aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour son exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année à venir;
3. nommer l'auditeur indépendant de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération;
4. tenir un vote consultatif et non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction qui est décrite dans la circulaire d'information de la direction qui est jointe au présent avis de convocation à l'assemblée (la « **circulaire** »);
5. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Cette année encore, la Société tient son assemblée de façon entièrement virtuelle. Celle-ci se déroulera dans le cadre d'une webémission audio en direct au <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/1266>, et tous les actionnaires et leurs fondés de pouvoir, peu importe où ils se trouvent, auront la possibilité d'y participer. Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. Cette décision a été prise afin de continuer à faire face aux incidences de la COVID-19. La circulaire renferme des précisions et des instructions supplémentaires au sujet de la participation virtuelle.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Comment participer à l'assemblée » à la page 7 de la circulaire d'information de la direction pour en savoir plus sur la manière d'assister à l'assemblée.

Date de clôture des registres

La date de clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à l'assemblée et à y voter est fixée à la fermeture des bureaux le 23 mars 2022 (la « **date de clôture des registres** »).

Procédures de notification et d'accès

Si votre nom figure sur un certificat d'actions, vous êtes considéré comme un « **actionnaire inscrit** ». Si vos actions sont répertoriées sur un relevé de compte que vous transmet un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « **actionnaire véritable** ». Seuls les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres ont le droit d'être convoqués à l'assemblée et seuls les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir (y compris les actionnaires véritables qui se sont désignés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir) ont le droit de voter à l'assemblée.

Cette année, comme le permettent les autorités de réglementation des sociétés et des valeurs mobilières canadiennes, la Société a recours aux procédures de notification et d'accès pour remettre la circulaire et les autres documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'assemblée** ») à ses actionnaires inscrits et à ses actionnaires véritables. Les actionnaires véritables sont soit des « propriétaires véritables opposés » (des « **PVO** ») qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des informations sur leur propriété, soit des « propriétaires véritables non opposés » (des « **PVNO** »), qui ne s'opposent pas à cette divulgation. Cet avis est envoyé par la Société aux « PVO » et aux « PVNO » indirectement, par le biais d'intermédiaires.

Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, sur le site Web de SEDAR et sur un autre site Web, au lieu d'envoyer une copie papier de ces documents aux actionnaires. Conformément aux procédures de notification et d'accès, les actionnaires reçoivent toujours un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée.

Toutefois, au lieu de recevoir une copie papier des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers, les actionnaires reçoivent cet avis qui contient des informations sur la manière dont ils peuvent accéder aux documents relatifs à l'assemblée et aux états financiers en ligne et sur la manière de demander une copie papier de ces documents. Comme elles permettent de réduire sensiblement les coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être plus respectueuses de l'environnement et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société.

Comment accéder aux documents relatifs à l'assemblée et aux états financiers

Sur notre site Web	Sur SEDAR
	
www.xebecinc.com	www.sedar.com
sous l'onglet « Trousse de l'investisseur »	sous le profil de la Société

Les actionnaires sont priés de lire attentivement la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers

Avant l'assemblée

Que vous soyez un actionnaire inscrit ou un actionnaire véritable, vous pouvez demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers sans frais en communiquant avec la secrétaire corporative de la Société au 1-877-469-3232 ou par courriel au legal@xebecinc.com.

Dans tous les cas, la demande d'une copie papier de documents doit être reçue au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date et l'heure limites pour la remise du formulaire de procuration, soit le 10 mai 2022 à 11 h 00 (heure de l'Est) pour que les actionnaires obtiennent les documents relatifs à l'assemblée avant cette date et la date de

l'assemblée. Pour recevoir une copie papier des documents avant la date limite pour le vote par procuration et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 2 mai 2022.

Après l'assemblée

Communiquez avec la secrétaire corporative de la Société par téléphone au 1 877 469-3232 ou par courriel au legal@xebecinc.com. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers vous sera envoyé dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Vote et participation à l'assemblée

Que les actionnaires soient ou non en mesure de participer à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report :

- (i) Les actionnaires inscrits peuvent assister virtuellement et voter en temps réel dans le cadre d'une webémission audio en direct de l'assemblée ou y être représentés par procuration. Les actionnaires inscrits peuvent voter par procuration en suivant les instructions fournies sur le formulaire de procuration, ou sont priés de dater, de signer et de retourner le formulaire de procuration ci-joint à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts en vue de son utilisation à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. **Une procuration ne sera pas valide, à moins que le formulaire de procuration rempli ait été reçu par Compagnie Trust TSX, à Attention: Proxy Department, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, au plus tard à 11 h 00 (heure de Montréal) le 10 mai 2022 ou au moins 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure et la date de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.** Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée, dans le cadre de laquelle ils auront l'occasion de poser des questions.
- (ii) Les actionnaires véritables sont priés de dater, de signer et de retourner le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration que leur a remis leur intermédiaire conformément aux instructions que ce dernier leur a transmises. Les délais fixés par votre intermédiaire pourraient être plus courts. Les propriétaires véritables peuvent participer virtuellement à l'assemblée et y voter en temps réel par webdiffusion audio en direct, à condition qu'ils se soient désignés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et qu'ils se soient inscrits auprès de Fiducie TSX au plus tard à 11 h 00 (heure de Montréal) le 10 mai 2022.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire, qui vous donne des renseignements généraux sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que des renseignements détaillés sur la façon d'assister virtuellement à l'assemblée et d'y voter.

Questions

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur le présent avis de convocation à l'assemblée ou sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les procédures de notification et d'accès, la procédure de vote ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de procuration ou de précisions concernant des renseignements présentés dans la circulaire, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 866 600-5869 (en Amérique du Nord) ou au 416-361-0930 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Actionnaires véritables

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous avez des questions sur le présent avis de convocation à l'assemblée, sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée ou sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 866 600-5869 (en Amérique du Nord) ou au 416-361-0930 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Si vous avez des questions sur la façon de remplir votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec votre intermédiaire.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Nathalie Théberge

Nathalie Théberge
Chef des affaires juridiques et secrétaire corporative
Montréal (Québec)
Le 31 mars 2022